

Règlement du jardin d'enfants

1. Présentation

Tinkou est situé à la Rue de la Pelouse 2 à Sion dans le quartier de Champsec, à deux pas de la Pouponnière Valaisanne. Le jardin d'enfants Tinkou est une structure qui fonctionne comme une vraie « petite classe » ! : de septembre à juin elle accueille à la demie journée, sans sieste et sans dîner, les enfants de 2 ans 1/2 à 5 ans. L'encadrement des enfants est assuré par deux professionnelles de l'enfance diplômées : Véronica de Preux (mardi matin, jeudi et vendredi), Fanny Trouvé (mardi après-midi et mercredi toute la journée) et Mélanie Martins (lundi), et de deux stagiaires selon le nombre d'enfants. Le jardin d'enfants est ouvert tous les jours du Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi. Les matins de 7h30 à 12h00 et les après-midis de 13h30 à 18h00. L'option du petit déjeuner peut être proposé à l'enfant si nécessaire.

Contrairement aux crèches qui répondent majoritairement à un besoin de garde, le jardin d'enfants non seulement joue un rôle important dans la socialisation de l'enfant, mais il est aussi une transition douce qui le prépare vers le milieu scolaire. Il se trouve à mi-chemin entre la crèche et l'école. Cette passerelle permet à l'enfant de s'épanouir, de mieux vivre la séparation avec ses parents tout en favorisant les apprentissages préscolaires.

Tinkou propose ainsi de groupes de 8 à 10 enfants au maximum. Notre approche se veut variée, ludique et adaptée aux enfants. Son programme éducatif et d'activités stimule l'enfant vers un développement harmonieux qui lui permet d'explorer, d'expérimenter, de découvrir, de rêver et d'apprendre. Tinkou peut accueillir les enfants de 1Harmos et 2Harmos également.

2. Notre ligne pédagogique

Les composants essentiels du développement de l'enfant sont l'autonomie et la confiance en soi. Chez Tinkou un programme éducatif favorisant les expériences est conçu pour que l'enfant fasse sereinement ses premiers pas vers l'école. Il propose ainsi des cours hebdomadaires d'éveil musical (le mardi) et de yoga ludique (le jeudi dès septembre 2024).

Chaque enfant est unique et il est le premier agent de son développement : il apprend par le jeu, l'expérimentation et son développement est un processus global et intégré. Pour ces raisons, notre ligne pédagogique s'articule autour de quatre axes :

- Le développement sensoriel et cognitif : stimulé par les activités d'inspiration Montessori, de découverte des 5 sens, d'éveil musical, jeux de groupe et coopératifs, jeux d'observation, jeux éducatifs, expériences de découverte de la nature, activités créatrices et manuelles.
- Le développement moteur : stimulé par les activités de motricité fine : poinçonnage, activités de la vie pratique selon Montessori, bricolages et de motricité globale : parcours, yoga, jeux de mouvements, rondes, jeux extérieurs.
- Le développement langagier et de communication : stimulé par le cercle de parole, l'éveil au livre, les jeux symboliques, les fiches et les petites leçons. L'enfant apprend à écouter des consignes et à participer à des discussions. Il développe sa capacité à s'exprimer verbalement et découvre des notions de pré-écriture et de pré-lecture.
- Le développement socio-émotionnel : stimulé par le travail des émotions (expression et reconnaissance), l'apprentissage de la séparation avec ses parents, les activités autour de la différence et la tolérance, les jeux de coopération et les jeux libres avec ses camarades.

Le jardin d'enfants Tinkou dispose d'une salle de jeu, d'une salle de psychomotricité, d'une cuisine et d'un jardin extérieur. Ses grands espaces avec l'aménagement des jeux, activités, ateliers et un matériel riche et varié donneront à l'enfant l'occasion de découvrir, jouer et apprendre dans un lieu sécurisé.

3. Conditions d'admission

3.1 Admission

Les enfants doivent être âgés de 2 ans et demi minimum et peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans (1H-2H Harmos). Les enfants qui portent des couches sont également les bienvenus. Nous sommes équipés d'une table à langer. La rentrée du jardin d'enfants Tinkou se fait la 1ère semaine du mois de septembre. Toutefois, en fonction des places disponibles, un enfant peut être inscrit à tout moment dans l'année.

3.2 Inscription

Tout enfant inscrit au jardin d'enfants l'est, en principe, jusqu'à la fin de l'année scolaire, sauf arrangement prévu lors de l'inscription. Tout désistement en cours d'année doit être annoncé à l'avance. L'inscription est effective dès que la feuille d'inscription en ligne est dûment remplie.

3.3 Fréquentation

Le jardin d'enfants est ouvert tous les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h. Il est fermé durant les vacances scolaires et jours fériés inscrits au calendrier scolaire sédunois. Un minimum de deux demi-journées

par semaine est recommandé pour les enfants âgés de trois ans et plus, afin de permettre un suivi éducatif et relationnel. Un dépannage occasionnel peut être accordé en fonction des places disponibles. Les congés pris hors vacances scolaires et les jours de maladie peuvent être rattrapés, dans la mesure des places disponibles.

3.4 Tarifs

Les tarifs sont mensuels. Pour les dépannages, un montant de 40 CHF par demi-journée sera perçu et réglé à la fin du mois en cours. Un pourcentage de 10 % sera déduit de l'écolage du 2ème enfant de la même fratrie.

Tarif mensuel pour 1 demi-journée par semaine : CHF 185 par mois

Tarif mensuel pour 2 demi-journées par semaine : CHF 290 par mois

Tarif mensuel pour 3 demi-journées par semaine : CHF 400 par mois

Tarif mensuel pour 4 demi-journées par semaine : CHF 500 par mois

Tarif mensuel pour 5 demi-journées par semaine : CHF 625 par mois

3.5 Ecolage

L'écolage est payable par mois d'avance et est exigible le 1er du mois courant. L'écolage est dû dès l'inscription pour l'année scolaire en cours, soit dix mois (de septembre à juin) ou à partir du premier jour de fréquentation. Chaque mois est facturé au tarif plein, y compris les mois de vacances scolaires et le mois de juin. Les parents sont invités à régler l'écolage par virement bancaire ou e-banking sur le compte :



Tinkou
Rue de la Pelouse 2 - 1950 Sion
CH82 8080 8008 3795 3287 5

4. Horaires

Le jardin d'enfants Tinkou accueille les enfants le LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI. Les matins de 7h30 à 12h00 et les après-midi de 13h30 à 18h00. Les arrivées ont lieu le MATIN : entre 7h30 et 9h00 et les départs entre 11h15 et 12h00. L'APRÈS-MIDI les arrivées ont lieu entre 13h30 et 14h30 et les départs dès 17h15.

5. Vacances scolaires

La fermeture du jardin d'enfants Tinkou est calquée sur les vacances et jours fériés du calendrier scolaire séduois. Une copie de ce calendrier est remise aux parents.

6. Organisation pratique

6.1 Personnes ayant le droit de venir chercher l'enfant

Les parents remplissent le document d'inscription sur lequel ils font figurer le nom et le numéro de téléphone de toutes les personnes pouvant venir chercher l'enfant.

Lorsque la personne qui amène l'enfant n'est pas celle qui vient le rechercher, elle informe l'éducatrice et lui communique les coordonnées de la personne (nom et n° de téléphone). L'éducatrice peut demander les papiers d'identité de la personne qui vient chercher l'enfant. Lorsqu'un changement de dernière minute intervient, les parents informent la structure par téléphone.

6.2 Les absences

Les parents informent la structure lorsque leur enfant ne vient pas. En fonction des disponibilités, il est possible de rattraper les jours d'absence pour maladie ou rendez-vous médicaux.

6.3 Les petits-déjeuners

Le moment du petit-déjeuner est aussi un moment chaleureux et de partage. Chez Tinkou les enfants auront le temps de déjeuner et cela permettra d'alléger l'organisation des parents avant de partir travailler. Nous proposons donc aux enfants le service du petit-déjeuner de 7h30 à 8h15 en supplément. Il est facultatif et il est constitué de fruits de saison, lait, céréales, biscottes, fromage, confiture et miel... Les enfants pourront élaborer leur petit-déjeuner selon leurs goûts. Les parents dont les enfants présentent des allergies ou intolérances à certains aliments sont tenus d'en informer la structure au moment de l'inscription.

Prix du petit-déjeuner :

Petit-déjeuner 1 fois par semaine : CHF 20 par mois

Petit-déjeuner 2 fois par semaine : CHF 30 par mois

Petit-déjeuner 3 fois par semaine : CHF 40 par mois

Petit-déjeuner 4 fois par semaine : CHF 50 par mois

Petit-déjeuner 5 fois par semaine : CHF 60 par mois

Les dépannages « petit-déjeuners » sont possibles et seront facturés CHF 5. Merci aux parents de rajouter ce montant lors de la facturation du mois en cours.

6.4 La petite collation

Les parents fournissent une petite collation pour leur enfant. Optez pour des produits sains, variés et équilibrés comme des fruits et légumes de saison. Evitez les sucreries et le chocolat. De l'eau ou de la tisane sans sucre leur sera servi au moment de la pause.

6.5 La tenue vestimentaire

Des activités motrices et créatrices étant prévues, il est souhaitable que l'enfant porte des vêtements dans lesquels il est à l'aise dans ses mouvements. Le jardin d'enfants bénéficiant d'un espace jardin dans lequel les enfants peuvent jouer, il est conseillé qu'ils soient vêtus et chaussés en fonction du temps. D'autre part, des sorties sont prévues régulièrement.

6.6 Le petit sac d'école

Chaque enfant devra apporter lors de sa venue au jardin d'enfants :

- sa petite collation.
- une paire de pantoufles qui tiennent bien aux pieds (des chaussettes antiglisse ou standard c'est aussi possible).
- un tablier en tissu pour nos activités créatrices (une vieille chemise peut très bien convenir).
- des vêtements de rechange en cas de « petits accidents » (si nécessaire).
- des couches de rechange et des lingettes (si nécessaire).

Les pantoufles et le tablier peuvent rester au jardin d'enfants durant toute l'année.

Veuillez vous assurer de bien marquer le nom de votre enfant sur toutes ses affaires.

6.7 Les maladies

Lorsqu'un enfant est malade, les parents sont tenus de le garder à la maison. Les parents sont rendus attentifs au fait que dans tout lieu d'accueil, les maladies contagieuses se propagent rapidement, ceci malgré les précautions prises. Il est par conséquent très important de nous informer de toute maladie contagieuse.

Si un enfant est malade ou accidenté au jardin d'enfants, l'éducatrice prendra immédiatement contact avec les parents pour venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais. S'il est impossible de les atteindre, elle prendra les dispositions nécessaires.

6.8 Accidents lors de la prise en charge

Dans le cas d'une urgence l'éducatrice prendra rapidement les dispositions nécessaires autrement, elle contactera rapidement les parents. Sauf avis contraire de votre part, nous considérons que vous acceptez que nous donnions à votre enfant des granules homéopathiques telles que de l'Arnica Montana pour les contusions et l'Apis Mellifica lors des piqûres d'insectes.

6.9 Assurances

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accident. Il n'est pas assuré par le jardin d'enfants. Les parents doivent également être au bénéfice d'une assurance RC.

6.10 Communication et entretiens

L'éducatrice se tient à la disposition des parents pour échanger, sur rendez-vous, sur la vie de l'enfant dans la structure, son évolution au sein du groupe et son développement.

6.11 Les anniversaires

Pour célébrer les anniversaires des enfants, les parents peuvent, s'ils le souhaitent, apporter un gâteau ou un cake afin que leur enfant puisse fêter cette journée spéciale avec ses camarades de la petite école. Merci de prévenir les éducatrices à l'avance pour organiser au mieux cet événement.

6.12 Droit à l'image

Des photos sur lesquels figurent les enfants peuvent être prises durant l'année. Ces images sont destinées aux parents (activités créatrices) ou elles peuvent être postées, avec l'omission des visages, sur le site et le compte instagram/facebook de Tinkou. Toutefois, si vous n'autorisez pas cette démarche merci de nous le communiquer via la feuille d'inscription, sous la rubrique « Remarques et commentaires ».

Véronica de Preux

Educatrice et Responsable



PLAN DE SCOLARITÉ Année 2024-2025

Rentrée Tinkou : la semaine du 2 septembre 2024
Fin de l'année : le mercredi 18 juin 2025

CALENDRIER JOURS DE CONGÉ

Automne	du mercredi 16 octobre 2024 à midi au lundi 28 octobre 2024 le matin
Toussaint	Vendredi 1er novembre 2024
Noël	du vendredi 20 décembre 2024 le soir au lundi 6 janvier 2025 le matin
Hiver – Carnaval	du vendredi 28 février 2025 le soir au lundi 10 mars 2025 le matin
St-Joseph	Mercredi 19 mars 2025
Pâques	du jeudi 17 avril 2025 le soir au lundi 28 avril 2025 le matin
Ascension	du mercredi 28 mai 2025 à midi au lundi 2 juin 2025 le matin
Pentecôte	Lundi 9 juin 2025



PLAN DE SCOLARITÉ Année 2025-2026

Rentrée Tinkou : la semaine du 1er septembre 2025

Fin de l'année : le vendredi 26 juin 2025

CALENDRIER JOURS DE CONGÉ

Automne	du mercredi 15 octobre 2025 à midi au lundi 27 octobre 2025 le matin
Immaculée Conception	Lundi 8 décembre 2025
Noël	du vendredi 19 décembre 2025 le soir au lundi 5 janvier 2026 le matin
Hiver – Carnaval	du vendredi 13 février 2026 le soir au lundi 23 février 2026 le matin
St-Joseph	du mercredi 18 mars 2026 à midi au lundi 23 mars 2026 le matin
Pâques	du jeudi 2 avril 2026 le soir au lundi 13 avril 2026 le matin
Ascension	du mercredi 13 mai 2026 à midi au lundi 18 mai 2026 le matin
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Fête-Dieu	Jeudi 4 juin 2026